RÉGIE INTERNE

Service de garde en milieu familial

2026-2027



Stéphane Chartrand

Responsable de service de garde

Table des matières

1. Bienvenue dans mon service de garde 3
2. Inscription et dossier de l’enfant 4
3. Horaire, arrivée et départ 5
4. Contribution, paiements et absences 6
5. Ce dont votre enfant a besoin 7
6. Quelques règles de vie 8
7. Grandir ensemble 9
8. Santé et maladies 10
9. Médicaments et produits naturels 12
10. Repas, collations et allergies 13
11. Sieste et période de repos 14
12. Hygiène, autonomie et apprentissage de la propreté 15
13. Sécurité et situations d’urgence 16
14. Fermetures imprévues — Plan B familial 17
15. Ensemble pour le bien-être de votre enfant 18

À propos de cette régie

Cette régie présente le fonctionnement du service de garde. Elle s’applique en complément de l’entente de services et des exigences légales et réglementaires en vigueur. En cas de modification de ces exigences, celles-ci ont préséance.

1. Bienvenue dans mon service de garde

Bienvenue!

Cette régie interne a pour objectif de vous présenter simplement le fonctionnement de mon service de garde et les repères qui nous permettent de vivre ensemble des journées agréables, sécuritaires et harmonieuses.

Au quotidien, le respect, le plaisir, la valorisation et l'autonomie sont au cœur de mon approche. Je souhaite offrir aux enfants un milieu chaleureux où ils peuvent jouer, découvrir, apprendre, développer leur confiance et surtout… être des enfants!

La collaboration et une bonne communication avec les parents sont également essentielles. Vous êtes les personnes qui connaissez le mieux votre enfant et, ensemble, nous pouvons l'accompagner tout au long de son passage au service de garde.

Cette régie complète mon programme éducatif, dans lequel vous trouverez plus en détail mon approche, mes valeurs et la façon dont j'accompagne les enfants dans leur développement.

Un petit mot avant de commencer

Une régie interne peut sembler très « administrative », mais son objectif est surtout de nous donner des repères clairs. Elle permet à chacun de savoir comment fonctionne le service de garde et contribue à maintenir une relation simple, respectueuse et agréable entre nous.

2. Inscription et dossier de l’enfant

Avant le début de la fréquentation, l’inscription de l’enfant doit être complétée conformément aux exigences du ministère de la Famille et du Portail d’inscription aux services de garde.

Les renseignements, formulaires et pièces justificatives nécessaires doivent être fournis afin de compléter le dossier de l’enfant et, lorsqu’il y a lieu, de déterminer son admissibilité à une place à contribution réduite.

Le dossier comprend notamment :

- l’entente de services;
- les renseignements concernant l’enfant et les personnes à joindre;
- les autorisations nécessaires en cas d’urgence;
- les renseignements pertinents concernant sa santé, ses allergies ou ses besoins particuliers;
- les autorisations et protocoles requis pour l’administration de médicaments ou de certains produits;
- tout autre document exigé par le ministère de la Famille ou nécessaire au dossier de l’enfant.

Les parents sont responsables de m’informer de tout changement important concernant leur enfant ou leurs coordonnées afin que son dossier demeure à jour.

3. Horaire, arrivée et départ

Heures d’ouverture

Du lundi au vendredi — 7 h à 17 h

Une belle journée commence par une belle arrivée

L’arrivée au service de garde est un moment de transition important pour l’enfant. Certains matins sont plus faciles que d’autres et c’est tout à fait normal.

Je souhaite que ce moment soit simple, positif et rassurant. Un petit au revoir chaleureux et confiant aide généralement l’enfant à faire la transition entre la maison et le service de garde.

À l’arrivée et au départ, les parents sont responsables d’habiller ou de déshabiller leur enfant lorsque nécessaire. Je l’accompagne ensuite dans le rangement de ses effets personnels et dans son entrée dans la routine du groupe.

Effets personnels

Chaque enfant dispose d’un espace identifié pour ses effets personnels. Les vêtements, chaussures, bottes et autres objets appartenant à l’enfant devraient être clairement identifiés à son nom.

Une autre personne vient chercher votre enfant?

Si une personne autre que celles habituellement autorisées doit venir chercher votre enfant, vous devez m’en aviser à l’avance.

Je pourrai demander le nom de cette personne ainsi que certains renseignements permettant de l’identifier. Une pièce d’identité peut être exigée lors de son arrivée.

Sans autorisation du parent ou lorsque je ne suis pas en mesure de confirmer l’identité de la personne, l’enfant ne lui sera pas confié. C’est une règle sur laquelle je préfère être un peu trop prudent que pas assez. 😉

4. Contribution, paiements et absences

Contribution parentale

Le tarif quotidien correspond à la contribution réduite déterminée par le gouvernement du Québec et est sujet aux ajustements prévus par celui-ci.

Les modalités de fréquentation et de paiement sont précisées dans l'entente de services conclue avec les parents.

Paiements

Un calendrier de paiement est remis aux parents afin d'indiquer clairement les dates et les montants des versements. Les paiements sont effectués aux deux semaines, le jeudi, selon le calendrier remis.

Lorsqu'un paiement ne peut être effectué à la date prévue, je demande simplement aux parents de m'en aviser rapidement. Une bonne communication permet généralement de régler facilement la situation.

En cas de retards de paiement répétés, un avis écrit pourra être transmis et, si la situation demeure non réglée, l'entente de services pourrait éventuellement prendre fin.

À retenir

Une situation particulière peut arriver. Ce qui est important pour moi, c'est qu'on se parle. 😊

Absences et vacances de l'enfant

Lorsqu'un enfant doit s'absenter, je demande aux parents de m'en informer avant 9 h 30, par message ou par téléphone.

Les journées de garde prévues à l'entente demeurent payables lorsque l'enfant est absent, notamment pour une maladie, une journée personnelle ou des vacances, conformément aux modalités de l'entente de services.

Lorsque vous connaissez vos dates de vacances à l'avance, j'apprécie d'en être informé. Cela facilite simplement l'organisation de mes journées et de mes activités.

Retard après la fermeture

Le service de garde ferme à 17 h. Je demande aux parents de prévoir suffisamment de temps pour venir chercher leur enfant et quitter le service de garde au plus tard à l'heure de fermeture.

Un retard après 17 h entraîne des frais de 5 $ par tranche de 5 minutes, par enfant.

Évidemment, un imprévu peut arriver. Un petit message ou un appel pour m'en aviser est toujours apprécié.

5. Ce dont votre enfant a besoin

Pour que votre enfant puisse profiter confortablement de sa journée, quelques effets personnels doivent être disponibles au service de garde.

- une tenue complète de rechange, identifiée à son nom;
- des couches et des lingettes humides;
- des culottes d'entraînement, lorsque nécessaire;
- une bouteille ou un verre de transition, au besoin;
- un petit objet réconfortant pour la sieste, si nécessaire;
- un couvre-tout pour certaines activités;
- des vêtements adaptés à la saison et à la température;
- tout autre effet particulier convenu ensemble selon les besoins de l'enfant.

Pour les poupons, les préparations commerciales pour nourrissons et certains aliments peuvent également être fournis par les parents selon les besoins et l'intégration des aliments.

Un petit truc qui nous simplifie la vie

Pensez à identifier les vêtements et les effets personnels au nom de votre enfant. Avec plusieurs petites mitaines, tuques et bouteilles qui se ressemblent, ça évite bien des devinettes!

6. Quelques règles de vie

La vie en groupe demande quelques règles simples. Elles permettent d'offrir aux enfants un environnement agréable, sécuritaire et respectueux.

Les jouets et objets de la maison

Les jouets, bonbons, argent et autres objets personnels demeurent généralement à la maison, sauf lorsqu'une activité particulière est prévue ou que nous en avons convenu ensemble.

Nourriture provenant de la maison

Afin de faciliter la gestion des allergies et d'assurer la sécurité de tous les enfants, aucune nourriture ne devrait être apportée au service de garde sans entente préalable.

Chaussures et bottes

À l'intérieur du service de garde, les chaussures et bottes portées à l'extérieur sont retirées afin de garder les espaces de jeu propres et sécuritaires.

Tabac et fumée

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les espaces du service de garde et en présence des enfants, conformément aux règles applicables.

Frères, sœurs et autres accompagnateurs

Lors des arrivées et des départs, je demande que les frères, sœurs ou autres personnes accompagnant le parent demeurent avec celui-ci et respectent les espaces réservés au service de garde.

Le respect fonctionne dans les deux sens

Les enfants apprennent énormément en observant les adultes qui les entourent. Une communication respectueuse et bienveillante entre nous contribue directement au climat que nous souhaitons leur offrir.

7. Grandir ensemble

Chaque enfant avance à son rythme

Chaque enfant est unique. Il arrive avec sa personnalité, ses forces, ses défis, son tempérament et sa propre façon de découvrir le monde.

Au service de garde, mon rôle est de l'accompagner dans ses apprentissages et dans le développement de ses habiletés sociales et émotionnelles, tout en respectant son âge, son rythme et ses besoins.

Les conflits, les frustrations, les grandes émotions et certains comportements plus difficiles font aussi partie de l'apprentissage de la vie en groupe. Mon objectif est d'aider l'enfant à comprendre ce qu'il vit, à mettre des mots sur ses émotions et à développer progressivement des façons plus adaptées d'exprimer ses besoins.

Quand une situation demande plus d'attention

Lorsqu'un comportement ou une situation devient préoccupant ou se répète, je prends d'abord le temps d'observer et de chercher à comprendre ce qui se passe.

J'en discute avec les parents afin que nous puissions partager nos observations et travailler ensemble à trouver des moyens adaptés aux besoins de l'enfant.

Lorsque nécessaire, nous pouvons mettre en place différentes stratégies, élaborer un plan d'intervention et, avec la collaboration des parents, faire appel aux ressources disponibles pour nous accompagner.

On travaille en équipe

Les parents connaissent leur enfant mieux que quiconque. De mon côté, je le découvre dans un contexte différent : celui de la vie en groupe. En partageant nos observations, nous avons souvent une vision beaucoup plus complète de ce qu'il vit.

Lorsque les difficultés persistent

Dans certaines situations exceptionnelles, malgré la collaboration avec les parents et les moyens mis en place, il peut devenir difficile de répondre adéquatement aux besoins d'un enfant tout en assurant le bien-être, la sécurité et le bon fonctionnement du groupe.

Si une telle situation devait survenir, nous prendrions le temps d'en discuter ensemble et d'évaluer les solutions possibles. La fin de l'entente de services ne serait envisagée qu'en dernier recours, lorsque les moyens raisonnablement disponibles ne permettent plus de répondre adéquatement à la situation.

Une relation basée sur le respect

Une communication ouverte et respectueuse entre les adultes est essentielle au bon fonctionnement du service de garde.

Une préoccupation, un désaccord ou une insatisfaction peut toujours être discuté. Je souhaite que nous puissions le faire calmement, respectueusement et à l'écart des enfants lorsque la situation le demande.

Les comportements agressifs, menaçants, intimidants ou irrespectueux envers les enfants, les autres familles, les personnes présentes dans le milieu ou les membres de ma famille ne sont pas acceptés.

Si une situation compromet la sécurité ou le bon fonctionnement du service de garde, des mesures appropriées pourront être prises, pouvant aller jusqu'à limiter l'accès d'une personne au milieu ou, lorsque nécessaire, mettre fin à l'entente de services.

8. Santé et maladies

Le bien-être de l'enfant avant tout

La vie en groupe demande beaucoup d'énergie. Un enfant peut avoir un petit rhume, tousser légèrement ou ne pas être tout à fait dans sa meilleure forme et être néanmoins parfaitement capable de passer une belle journée au service de garde.

Pour moi, l'état général de l'enfant demeure l'élément le plus important à considérer.

Un enfant devrait demeurer à la maison lorsqu'il n'est pas en mesure de participer confortablement aux activités habituelles du groupe, lorsque son état nécessite des soins ou une attention individuelle importante, ou lorsque sa présence peut représenter un risque pour la santé des autres enfants.

Si votre enfant devient malade pendant la journée

Si l'état de santé de votre enfant change au cours de la journée, je vous en informerai. Selon son état général, les symptômes observés et les recommandations applicables, je pourrai vous demander de venir le chercher.

Dans cette situation, je demande qu'un parent ou une personne autorisée puisse venir chercher l'enfant dans un délai raisonnable.

Le service de garde n'est pas une clinique 😉

Je le dis souvent avec un petit sourire, mais le principe est important. Lorsqu'un enfant est malade, il peut avoir besoin de calme, de repos, de réconfort et d'une attention individuelle que la vie en groupe ne permet pas toujours d'offrir. Dans ces moments, la maison demeure généralement le meilleur endroit pour récupérer.

Gastroentérite : une vigilance particulière

La gastroentérite se transmet très facilement en milieu de garde. Lorsqu'un enfant présente des vomissements ou de la diarrhée, les critères d'exclusion et de retour recommandés par les autorités de santé publique sont appliqués.

Je demande aux parents de ne pas amener un enfant au service de garde lorsqu'il présente des symptômes qui justifient son exclusion, même s'il semble aller un peu mieux au moment du départ de la maison.

Il est important de me transmettre fidèlement les symptômes observés à la maison ainsi que le moment où ils sont survenus.

Si un parent, un frère ou une sœur présente des symptômes de gastroentérite, l'enfant qui ne présente aucun symptôme n'est pas automatiquement exclu. Je vous demande toutefois de m'en informer afin qu'une attention particulière puisse être portée à son état et que les mesures d'hygiène puissent être renforcées.

Protéger le milieu 💙

Protéger le milieu, c'est aussi contribuer à garder le service de garde ouvert.

Maladies transmissibles

Les parents doivent m'informer lorsqu'un enfant reçoit un diagnostic de maladie transmissible ou lorsqu'une situation de santé particulière pourrait avoir une incidence sur les autres enfants du groupe.

Selon la situation, des mesures particulières peuvent être nécessaires afin de limiter la transmission et de protéger les enfants et les adultes du milieu. Les recommandations et directives des autorités compétentes sont appliquées lorsqu'elles sont requises.

On joue aussi dehors! 🌳

Les activités extérieures font partie de notre quotidien. Un enfant présent au service de garde doit normalement être en mesure d'y participer, selon les conditions météorologiques et son état général.

Si son état de santé l'empêche de participer aux activités normales du groupe, il peut être préférable qu'il poursuive sa récupération à la maison.

En situation d'urgence

Si l'état d'un enfant nécessite des soins médicaux urgents, les mesures nécessaires seront prises immédiatement, incluant l'appel aux services d'urgence lorsque requis.

Les parents ou les personnes désignées en cas d'urgence seront avisés le plus rapidement possible.

Note : les mesures concernant les maladies et les exclusions peuvent être adaptées selon les recommandations de santé publique en vigueur.

9. Médicaments et produits naturels

Une administration encadrée et sécuritaire

L'administration de médicaments et de produits naturels au service de garde se fait conformément aux règles et aux protocoles en vigueur du ministère de la Famille.

De façon générale, un médicament ou un produit naturel ne peut être administré à un enfant sans les autorisations requises. Selon le produit, une autorisation écrite du parent ainsi que celle d'un professionnel de la santé habilité à le prescrire peuvent être nécessaires.

Dans le cas d'un médicament ou d'un produit naturel prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette peuvent faire foi de l'autorisation du professionnel de la santé.

Certains produits font exception

Certains produits couramment utilisés peuvent être administrés ou appliqués sans autorisation médicale lorsqu'ils sont utilisés conformément aux protocoles ou aux autorisations prévus par la réglementation. Une autorisation parentale demeure requise selon les modalités applicables.

À retenir

Un médicament ou un produit apporté de la maison ne sera jamais administré simplement à la demande verbale d'un parent. Les autorisations et les conditions prévues doivent être respectées.

Conservation et entreposage

Les médicaments et produits naturels sont conservés conformément aux exigences en vigueur, dans leur contenant ou emballage d'origine, clairement identifiés et non expirés.

Ils sont entreposés de façon sécuritaire, hors de la portée des enfants et, en milieu familial, séparément des médicaments et produits naturels utilisés dans la résidence.

L'administration est consignée lorsque la réglementation l'exige.

Et les produits naturels?

Les produits naturels — par exemple certains suppléments, vitamines, produits homéopathiques ou autres produits contenant des substances actives — sont eux aussi soumis aux règles d'autorisation, de conservation et d'administration prévues par la réglementation.

En cas de doute, je préfère toujours vérifier les autorisations nécessaires avant d'administrer un produit. La sécurité de l'enfant passe avant tout.

10. Repas, collations et allergies

Bien manger fait aussi partie du plaisir!

Les repas et les collations sont des moments importants de notre journée. Ils permettent bien sûr de refaire le plein d'énergie, mais aussi de prendre le temps de manger ensemble, de discuter et de découvrir de nouveaux aliments dans une atmosphère agréable.

Les repas et collations sont préparés sur place et composés d'aliments variés et nutritifs. Les menus peuvent évoluer selon les saisons, les aliments disponibles et, parfois, les activités ou les thèmes vécus au service de garde.

Je souhaite avant tout que les enfants développent une relation positive avec les aliments et le plaisir de manger.

Découvrir sans pression

Les goûts des enfants évoluent constamment. Un aliment refusé aujourd'hui peut devenir un favori quelques semaines plus tard!

Les enfants sont donc invités à découvrir les aliments qui leur sont proposés — leurs couleurs, leurs odeurs, leurs textures et leurs saveurs — sans pression et dans le respect de leur appétit.

Je respecte les signaux de faim et de satiété de chaque enfant. Un enfant n'est pas obligé de terminer son assiette et la nourriture n'est pas utilisée comme récompense ou comme conséquence.

Goûter, découvrir… et parfois dire « non merci »! 😉

Mon rôle est d'offrir une variété d'aliments et de créer un contexte agréable autour des repas. L'enfant apprend progressivement à reconnaître sa faim, ses préférences et le moment où il n'a plus faim.

Allergies et particularités alimentaires

Toute allergie alimentaire, intolérance ou condition particulière liée à l'alimentation doit m'être communiquée dès l'inscription et chaque fois qu'un changement survient.

Les informations et documents nécessaires doivent être fournis afin que les mesures appropriées puissent être mises en place pour assurer la sécurité de l'enfant.

Lorsqu'un enfant présente une allergie connue, une attention particulière est portée à la préparation et au service des aliments afin de réduire les risques d'exposition.

Nourriture provenant de la maison

Afin de faciliter la gestion des allergies et d'assurer la sécurité de tous les enfants, aucun aliment provenant de la maison ne doit être apporté sans entente préalable.

Cette règle s'applique également aux petites surprises, friandises ou aliments destinés à être partagés lors d'un anniversaire ou d'une occasion spéciale.

Les occasions spéciales font partie de nos beaux souvenirs

Anniversaires, Halloween, Noël, fête de Coco Lapin et autres journées spéciales peuvent certainement être soulignés au service de garde. Lorsqu'une petite gourmandise ou une activité alimentaire est prévue, je m'occupe de l'organiser en tenant compte des besoins et des allergies du groupe.

11. Sieste et période de repos

Un moment pour refaire le plein d'énergie

Les journées au service de garde sont bien remplies! Jouer, bouger, apprendre, découvrir, vivre avec les autres et gérer toutes ces petites et grandes émotions demandent beaucoup d'énergie.

Une période de repos est prévue quotidiennement, généralement entre 12 h 30 et 14 h 30.

Un environnement calme, confortable et rassurant est créé afin de favoriser l'endormissement et permettre aux enfants de profiter d'un sommeil réparateur.

Une période de repos adaptée aux besoins de l'enfant

Les besoins de sommeil varient d'un enfant à l'autre et évoluent avec l'âge. Je demeure attentif aux signes de fatigue et au rythme de chacun, tout en tenant compte de la réalité de la vie en groupe.

La période de repos fait partie intégrante de la journée au service de garde. Un enfant qui s'endort naturellement ne sera généralement pas empêché de dormir ou réveillé simplement afin de modifier son horaire de sommeil à la maison.

Certaines situations particulières peuvent bien sûr être discutées ensemble lorsqu'elles concernent le bien-être ou les besoins spécifiques de l'enfant.

Dormir, c'est aussi grandir

Le sommeil joue un rôle important dans le développement, l'humeur, la capacité d'attention et le bien-être général de l'enfant. La période de repos fait donc pleinement partie de notre journée.

Le réveil se fait progressivement. Lorsqu'un enfant se réveille avant les autres, je l'accompagne afin de préserver autant que possible le sommeil de ceux qui dorment encore.

12. Hygiène, autonomie et apprentissage de la propreté

Prendre soin de soi… petit à petit

Les routines d'hygiène font naturellement partie de notre quotidien. Le lavage des mains, le mouchage, les changements de couche et l'utilisation de la toilette sont autant d'occasions pour l'enfant de développer progressivement son autonomie.

Selon son âge et ses capacités, je l'encourage à participer activement : se laver et s'essuyer les mains, jeter son mouchoir, remonter ses vêtements ou encore prendre soin de ses effets personnels.

L'objectif n'est pas de faire parfaitement ou rapidement, mais d'apprendre à faire par soi-même, un petit geste à la fois.

« Moi tout seul! »

L'autonomie se construit dans les petits gestes du quotidien. J'aime laisser à l'enfant le temps d'essayer, de se tromper, de recommencer… et surtout d'être fier de ce qu'il réussit à faire par lui-même.

L'apprentissage de la propreté

L'apprentissage de la propreté est une étape importante qui se fait au rythme de chaque enfant.

Plutôt que de fixer un âge précis, je préfère observer les signes qui montrent que l'enfant est prêt à entreprendre cette étape.

Lorsque le moment semble venu, une bonne communication entre la maison et le service de garde permet d'offrir à l'enfant des repères cohérents et de l'accompagner avec patience et encouragement.

Des vêtements faciles à retirer ainsi qu'un nombre suffisant de vêtements de rechange sont particulièrement appréciés pendant cette période. Les petits accidents font partie de l'apprentissage et sont accueillis simplement, sans pression ni jugement.

Participer à la vie du groupe

Les enfants sont encouragés à participer aux petites responsabilités adaptées à leur âge : ranger le matériel utilisé, apporter certaines choses à leur place, aider lors d'une activité ou prendre soin de leur environnement.

Ces petits gestes contribuent au développement de leur autonomie, de leur sentiment de compétence et du plaisir de participer à la vie du groupe.

13. Sécurité et situations d’urgence

Un milieu sécuritaire avant tout

La sécurité des enfants fait partie de mes priorités au quotidien. Le service de garde dispose de mesures et de procédures permettant d’intervenir rapidement lorsqu’une situation inhabituelle ou urgente survient.

Les installations, le matériel et les espaces utilisés par les enfants sont aménagés et entretenus de façon à offrir un environnement sécuritaire.

Se préparer pour mieux réagir

Des procédures sont prévues pour différentes situations d’urgence, notamment lorsqu’une évacuation du service de garde devient nécessaire.

Des exercices d’évacuation sont effectués périodiquement avec les enfants. Ils sont présentés simplement et calmement afin de leur permettre de se familiariser avec la marche à suivre, sans créer d’inquiétude inutile.

On pratique pour être prêts

Pour les enfants, un exercice d’évacuation devient simplement une autre routine à apprendre. Le but est qu’ils sachent quoi faire et puissent me suivre calmement si une véritable situation d’urgence devait survenir.

Si une urgence survient

Lorsqu’une situation nécessite une intervention immédiate, la sécurité et le bien-être des enfants passent en premier.

Selon la nature de l’urgence, les mesures appropriées sont prises rapidement. Cela peut notamment comprendre l’administration des premiers soins, l’évacuation du milieu ou l’appel aux services d’urgence.

Les parents ou les personnes désignées au dossier seront avisés le plus rapidement possible, selon les circonstances.

Si une évacuation nous empêche de retourner au service de garde, les enfants sont dirigés vers le lieu de rassemblement ou d’hébergement prévu dans mes procédures d’urgence, et les parents reçoivent les indications nécessaires pour venir les chercher.

Des renseignements toujours à jour

Pour que je puisse joindre rapidement une famille lorsqu’une situation urgente survient, il est essentiel que les numéros de téléphone et coordonnées des personnes à contacter en cas d’urgence demeurent à jour. Je demande donc aux parents de m’informer rapidement de tout changement.

14. Fermetures imprévues — Plan B familial

Parce qu’un imprévu peut toujours arriver

Je mets tout en œuvre pour offrir le service selon l’horaire prévu. Il peut toutefois arriver qu’une situation exceptionnelle m’oblige à fermer temporairement le service de garde.

Une maladie ou un accident, une panne importante, un sinistre, un problème touchant la résidence ou toute autre situation hors de mon contrôle peut exceptionnellement rendre l’ouverture du service impossible ou compromettre la sécurité des enfants.

Dans une telle situation, les parents seront avisés le plus rapidement possible.

Un Plan B familial

Chaque famille devrait prévoir une personne ou une solution de confiance pouvant prendre le relais lorsqu’une fermeture imprévue survient. Je sais qu’une fermeture peut bouleverser l’organisation d’une journée et je fais toujours mon possible pour l’éviter. Malgré tout, avoir un petit Plan B permet d’être mieux préparé lorsque l’imprévisible arrive.

Situation exceptionnelle ou directive gouvernementale

Lorsqu’une situation exceptionnelle entraîne des directives particulières des autorités gouvernementales, de santé publique ou du ministère de la Famille, les mesures applicables au service de garde seront respectées et communiquées aux parents.

Les modalités financières applicables lors d’une fermeture du service de garde sont celles prévues à l’entente de services et aux règles en vigueur.

15. Ensemble pour le bien-être de votre enfant

Une relation basée sur la confiance

Accueillir votre enfant dans mon service de garde, c'est aussi créer une relation avec votre famille.

Une communication simple, ouverte et respectueuse nous permet de mieux comprendre les besoins de votre enfant et de l'accompagner ensemble tout au long de son passage au service de garde.

N'hésitez jamais à me faire part d'une question, d'une préoccupation, d'un changement à la maison ou simplement d'une information qui pourrait m'aider à mieux comprendre sa journée.

De mon côté, je m'engage à vous faire part de mes observations et à communiquer avec vous lorsqu'une situation mérite notre attention.

Ensemble, tout simplement

Vous connaissez votre enfant mieux que quiconque. De mon côté, j'ai le privilège de le découvrir dans un autre univers : celui de la vie en groupe. En partageant nos observations et en travaillant ensemble, nous lui offrons des repères cohérents et un environnement où il peut grandir, apprendre, jouer et s'épanouir en toute confiance.

Un dernier mot

Cette régie interne n'a pas pour objectif de prévoir toutes les situations possibles. Elle nous donne plutôt des repères communs afin que notre quotidien puisse se dérouler dans un climat agréable, sécuritaire et respectueux pour tous.

Que votre enfant soit heureux de venir au service de garde…
et heureux de vous retrouver à la fin de sa journée.

Stéphane Chartrand

Responsable de service de garde

Dernière mise à jour : août 2026